

Le Patrimoine Culturel

CHEF D'OEUVRE DU PATRIMOINE ORAL ET IMMATERIEL
Direction du Patrimoine culturel la Fédération Wallonie Bruxelles

Les Faaschtebounen d'Arlon



FORMULAIRE

DE DEMANDE DE RECONNAISSANCE

CHEF D'ŒUVRE DU PATRIMOINE ORAL ET IMMATERIEL

Direction du Patrimoine culturel Fédération Wallonie-Bruxelles

Cadre réservé à l'Administration

N° de référence du dossier :

Date d'entrée :

Préambule

Ce titre de « Chef d'œuvre du Patrimoine oral et immatériel » est octroyé dans le cadre du Décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

Le dossier doit faire l'objet d'un envoi unique (= un seul document par demande) **par courrier électronique** à l'adresse marie.depraetere@cfwb.be, être sous format word ou pdf et ne pas dépasser la taille de 8 Mo.

Les dossiers de demande de reconnaissances sont examinés **quatre fois par an** et doivent être considérés recevables et complets par l'Administration à la date du 1^e janvier, du 1^e avril, 1^e juillet ou 1^e octobre.

Pour être recevable, le dossier doit être complété **sur ce formulaire**. Le demandeur y joindra également les éléments listés dans la rubrique : « LISTE DES DOCUMENTS A JOINDRE ».

Le demandeur déclare :

- qu'il apporte la preuve que le(s) communauté(s) et/ou le(s) groupe(s) ou, le cas échéant, le ou les individu(s) concerné(s) ont participé et donné leur consentement libre préalable et éclairé à l'inscription (voir point V) ;
- avoir pris connaissance que les informations et documents soumis sont susceptibles d'être publiés ;
- qu'il dispose de tous les droits, licences, consentements et autorisations nécessaires pour procéder à l'inscription de l'élément ;
- qu'en cas d'inscription de l'élément en tant que « Chef-d'œuvre du Patrimoine oral et immatériel » de la FWB, il devra régulièrement mettre à jour les informations reprises.

I. IDENTIFICATION DE L'ÉLÉMENT DE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

I. 1. Nom de l'élément

En français

Les Faaschtebounen [f'a:ʃtəb'əʃnən]

(Se traduit en « Les Fèves de Carême ». Traduction moins utilisée)

En langue régionale, si pertinent

D'Faaschtebounen (en francique mosellan ou luxembourgeois. Le luxembourgeois est une langue officiellement reconnue à l'UNESCO depuis 2004)

I. 2. Domaine(s) du Patrimoine culturel immatériel

Dans quel(s) domaine(s) s'inscrit l'élément que vous souhaitez faire reconnaître ?

- Les traditions et expressions orales, y compris la langue
- Les arts du spectacle
- Les pratiques sociales, rituels et événements festifs
- Les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
- Les savoir-faire patrimoniaux et artisanat

I. 3. Communauté(s), groupe(s) et individu(s) liés à la pratique

Aujourd'hui organisé par des bénévoles de la Commission des Fêtes d'Arlon (une partie du Royal Office du Tourisme d'Arlon), l'évènement est un héritage culturel commun à tous et toutes les Arlonais-es. Il met en avant :

1) les jeunes marié-es de la ville, auxquels la manifestation est dédiée¹ ;

2) les enfants de la localité. Ils sont les acteurs du rituel ;

3) les adultes membres de la Commission des Fêtes. Ce sont eux qui rendent l'évènement possible en l'organisant dans sa totalité, en assurant la participation des enfants et jeunes marié-es, en transmettant les savoirs et savoir-faire aux successeurs et en remettant le diplôme aux marié-es ;

4) le groupe de musiciens qui accompagne systématiquement la manifestation (vaut pour la période moderne actuelle). C'est le « Canot Band » qui anime l'évènement depuis une vingtaine d'année.

I. 4. Localisation physique

¹ À noter que depuis quelques années, des couples jubilaires sont également fêtés sur demande et si cela s'avère possible en fonction du nombre de marié-es inscrits.

Lieu(x) de la pratique en Fédération Wallonie-Bruxelles

La ville d'Arlon et les villages de sa commune (6700).

Pratique similaire en Belgique ou à l'étranger

Aucune fête similaire n'a été trouvée. Cette coutume est aujourd'hui typiquement arlonaise.

I. 5. Description détaillée de la pratique actuelle

Note préalable : Il convient de démontrer (et pas seulement d'affirmer ou de déclarer). Les explications doivent être claires, détaillées, cohérentes et argumentées.

Les Faaschtebounen, c'est la fête des jeunes marié-es à Arlon. A cette occasion, les enfants sont invités à participer et à aller souhaiter bonheur et prospérité aux marié-es de l'année précédente.

Le premier dimanche de Carême, les enfants de 5 à 10 ans, encadrés par les membres de la Commission des Fêtes du Royal Office du Tourisme d'Arlon, se rendent en cortège chez les jeunes marié-es (qui se sont au préalable inscrits). Les enfants espèrent ainsi recueillir, en échange, friandises et pièces de monnaie. Un bus est organisé afin d'emmener les enfants d'une maison à l'autre.

Comment se déroule la journée ?

Les enfants se lèvent tôt pour rejoindre le groupe à Arlon. Dès le début de la journée, il règne une certaine effervescence. Les enfants arrivent au point de rendez-vous, près du bus, avec leurs sacs vides, prêts à les remplir de friandises et de bonbons tout au long de la journée. Certains parents, amoureux de cette tradition, se font une joie d'accompagner leurs enfants. Un groupe de musique est également présent. Il contribue à l'ambiance conviviale et ajoute une note festive à l'évènement.

Le bus emmène ensuite les enfants, les organisateurs et les musiciens de maison en maison. Sous les fenêtres des marié-es de l'année, et accompagnés par un groupe de musiciens, les enfants entonnent gaiement la chanson traditionnelle des Faaschtebounen. A l'aide d'une pancarte, utilisée chaque année, ils crient « 'T ass Gléck an ärem Haus, Geheit d'Faaschtebounen eraus » qui signifie en français : « Il y a du bonheur dans votre maison, jetez-nous les fèves de Carême ». Le refrain traditionnel, accompagné d'un air de musique, doit obligatoirement être entonné 6 fois, c'est cette formule qui permet l'ouverture des fenêtres. Bonbons et friandises sont alors lancés aux enfants qui entonnent ensuite avec vigueur « Des sous ! Des sous !... » en espérant recevoir quelques pièces de monnaie. Les enfants crient ensuite « Merci, Merci, Merci » une fois la distribution terminée.

Les membres de la Commission des Fêtes remettent alors un diplôme aux marié-es marquant cette journée ainsi que divers cadeaux puis partagent quelques fois le verre de l'amitié avec eux.

Les encadrants de la Commission des Fêtes qui accompagnent les enfants sont, elles et eux, habillé-es d'un costume typique des ouvriers d'antan. Ce costume est composé d'un pantalon à carreaux noirs et blancs, d'un sarrau bleu et d'un foulard rouge à pois blancs.

Comment les mariés doivent-ils s'y prendre pour participer ?

Lors de leur union à l'Hôtel de Ville, les mariés reçoivent une invitation dans le carnet de mariage remis par l'échevin. Celui-ci présente la tradition des Faaschtebounen et les invite à y participer. Un peu avant l'évènement, un courrier est adressé au domicile des jeunes marié-es. Ils sont alors invités à remettre leur inscription au Royal Office du Tourisme d'Arlon dont fait partie la Commission des Fêtes.

Comment les enfants ont-ils connaissance de cette tradition ?

Les enfants sont informés de la tradition par leurs cercles familial et social ou via leur école. En effet, des flyers sont distribués dans l'ensemble du réseau des écoles communales d'Arlon mais également dans l'enseignement libre. De plus, des membres de la Commission des Fêtes se rendent chaque année dans différents établissements scolaires. A l'aide d'une marionnette et de la pancarte reprenant le refrain à entonner, ils présentent aux enfants cette belle tradition et les invitent à y participer. La liste des écoles visitées change chaque année.

I. 6. Langue(s) utilisée(s) dans la pratique

- 1) Le francique mosellan, pour le dicton ainsi que les noms des festivités. Issu du moyen-allemand occidental, cette langue germanique est plus connue sous le nom de *luxembourgeois*.

Le francique mosellan, jadis parlé à Arlon, avait bien sûr quelques différences de prononciation et de lexique avec le luxembourgeois de Luxembourg-Ville, mais les deux sont vus comme une seule et même langue.

Sur la pancarte actuelle², le proverbe est écrit en luxembourgeois ;

- 2) Le français, pour tout le reste.

I. 7. Aspects matériels liés à la pratique

Patrimoine bâti

Aucun bâtiment important n'est à lier à la coutume, entre autres du fait du caractère mobile de l'évènement. Seule est importante la demeure des couples (habitations privées).

Objets, outils, matériaux supports

Une pancarte est utilisée lors du chant traditionnel et sert comme référence pour les enfants qui le chantent. Sur celle-ci est écrite le dicton en luxembourgeois « *T ass Gléck an ärem Haus,*

² Voir image jointe

Geheit d'Faaschtebounen eraus ». Elle est réutilisée chaque année et permet de donner un corps à l'expression. C'est ce chant traditionnel, entonné 6 fois devant chez les jeunes marié-es, qui permet l'ouverture des fenêtres.

Les enfants utilisent des sacs en tissu ou en plastique pour récupérer les bonbons et pièces de monnaies. Ces sacs ne sont pas fournis par la Commission des fêtes et sont donc directement amenés par les enfants impatients de les remplir.

Un diplôme en papier³ est systématiquement offert aux couples mariés par les membres du comité. Il est personnalisé avec les noms des marié-es et la date de l'évènement.

Une marionnette est utilisée uniquement lors du passage des membres bénévoles dans les écoles. C'est un objet très représentatif car le personnage porte la tenue complète qui est également portée par les membres de la Commission des Fêtes à l'occasion des Faaschtebounen.

Depuis la fusion des communes en 1977, un bus est nécessaire pour le déplacement des enfants, du comité et des musiciens dans la commune d'Arlon. Il passe dans les rues de la ville et les villages alentours.

Une partie du comité a pour habitude de s'habiller en vêtements traditionnels⁴ ; bien que dispensables en pratique, ces costumes font désormais partie intégrante de la tradition. Ils sont élaborés par une personne de la Commission des Fêtes. Il s'agit du costume traditionnel qui était porté par les ouvriers au 19^{ème} siècle.

II. APPRENTISSAGE ET TRANSMISSION DE L'ÉLÉMENT

II. 1. Modes d'apprentissage et de transmission

La transmission se fait de manière **informelle** et **traditionnelle** au sein de la Commission des Fêtes du Royal Office du Tourisme d'Arlon. Les anciens membres bénévoles encadrent les nouveaux pour leur transmettre leur savoir et ainsi perpétuer la coutume. Le suivi est personnel et individuel, et se fait sans apport particulier de nouvelles technologies.

Au-delà de la transmission interne au sein de la Commission des Fêtes, il y a la transmission auprès du grand public et en particulier auprès des enfants et des marié-es.

Le passage dans les écoles est un outil de transmission car il permet aux bénévoles de faire découvrir ou parfois redécouvrir cette tradition unique auprès de la jeune génération. Lors des passages dans les classes, on note également l'intérêt des enseignants pour la tradition et l'importance qu'ils accordent à la transmission aux enfants. Certains enseignants en profitent même pour aborder cette thématique par la suite avec leur classe (voir annexe :

³ Voir images jointes.

⁴ Cf. I.5.

questionnaire élaboré par un enseignant pour sa classe).

On peut également noter l'utilisation de la marionnette comme outil de transmission dans les écoles. C'est aussi le cas de la pancarte reprenant le refrain. Cette pancarte est utilisée semble-t-il depuis les années 80 car de moins en moins de personnes parlaient luxembourgeois depuis la perte de l'usage de la langue. Des photos sont également montrées dans les classes pour permettre aux enfants de visualiser l'évènement.

Il y a bien sûr aussi la transmission au sein même des familles arlonaises. Il n'est pas rare de rencontrer aux Faaschtebounen des parents qui ont participé enfants à la tradition et/ou en tant que mariés également et qui aujourd'hui y viennent avec leurs propres enfants. Preuve de l'attachement des arlonais pour cette tradition.

Pour faire connaître les Faaschtebounen, différents moyens sont proposés.

Le site internet : une page est consacrée aux Faaschtebounen sur le site du Royal Office du Tourisme d'Arlon : www.visitarlon.be dans la rubrique « Découvrir » > « Folklore et évènements ».

Le bulletin communal : à l'approche de l'évènement, nous communiquons dans le « Vivre à Arlon » en diffusant un article et des photos.

Page Facebook : nous communiquons sur l'évènement via les pages Facebook de la Commission des Fêtes et du Royal Office du Tourisme d'Arlon (Visit Arlon).

Presse : Nous envoyons un communiqué de presse à l'ensemble des médias (presse écrite, radio et télé) et nous les invitons à rejoindre les membres de la Commission des Fêtes pour les Faaschtebounen. Chaque année, l'évènement est couvert par la presse locale.

Flyers : des flyers sont imprimés et mis à disposition à l'Office du Tourisme, l'accueil de l'Hôtel de Ville... et sont distribués dans l'ensemble des écoles d'Arlon.

Courrier : un courrier est envoyé aux mariés un peu avant l'évènement. Le courrier explique la tradition et invite bien sûr les couples à s'inscrire aux Faaschtebounen.

II. 2. Personnes / organisations impliquées dans la transmission

Comme dit plus tôt, la transmission est encadrée par certains membres bénévoles de la Commission des Fêtes, faisant elle-même partie de l'asbl le Royal Office du Tourisme d'Arlon.

La Commission des Fêtes est une équipe de plus de quatre-vingts bénévoles. Seulement une partie d'entre eux prennent activement part à l'organisation et à la transmission des Faaschtebounen.

En effet, lorsqu'une nouvelle personne intègre la Commission des Fêtes, on lui demande à quel événement elle souhaite participer. Certains souhaitent par exemple s'investir dans les Faaschtebounen mais ne désirent pas intégrer l'équipe pour les autres événements.

III. HISTORIQUE

III. 1. Repères historiques

Il est souvent dit que les Faaschtebounen sont une pratique qui remonte à *la nuit des temps*. Cette dernière expression est certes une très jolie métaphore, mais elle ne nous révèle rien quant à l'histoire de nos fêtes ; il y a pourtant beaucoup à dire.

Les Faaschtebounen sont le dernier vestige du « Stierek », un ensemble de cérémonies païennes de grande ampleur ayant lieu à la sortie de l'hiver, le premier dimanche de Carême.

Le Stierek prend sa source dans le fond culturel commun des populations indoeuropéennes, et plus largement chez les humains en général. Dès l'Antiquité, les civilisations telles qu'en Égypte, en Grèce, en Inde ou au Japon voyaient dans la fève un symbole de fécondité et de bonheur, et certaines l'associaient aux offrandes lors des mariages. De fait, la forme d'une fève de haricot peut faire penser au fœtus humain.

Cette série de rituels païens a trouvé écho dans les Europes médiévale et moderne, alors avec une connotation religieuse due à l'évangélisation des premiers siècles. La période de la fête est aussi importante : c'est au moment où la nature se réveille, où les graines germent, pleines de vie et de force. C'est le début du printemps, le Carême ou « *Faaschtenzäit* » en luxembourgeois. Tout cela a d'autant plus de sens que les sociétés étaient auparavant essentiellement agricoles, et que le printemps annonçait avant tout pour les paysans et les paysannes la fin de la morte-saison, et le début de la pleine saison.

« **Stierek** » est un mot d'origine francique-mosellane. Il est à relier à l'arrivée des Francs dans nos régions au V^e siècle et annonce une nouvelle évolution des cultes locaux. Le mot n'a pas qu'une seule explication et son étymologie est à traiter avec précaution ; le linguiste et professeur de l'Athénée d'Arlon Roger Paring nous offre une piste interprétative :

« Le Stierek⁵ est une tradition particulière de la ville d'Arlon. Quant à la signification du nom, il est nécessaire de partir de la langue luxembourgeoise, où existe le terme « *Stärek* »

⁵ À cette époque, « Stierek » pouvait être utilisé dans le sens plus étroit de « Faaschtebounen ». Aujourd'hui il est admis que les Faaschtebounen ne sont qu'une pratique issue du Stierek parmi d'autres.

qui signifie « fort [la vigueur] » (en allemand « Stärke » veut dire aussi « la force »). À noter qu'ici le « ä » se prononce « é » ... pas loin donc de la prononciation « Stierek ». Il semblerait donc que les gens qui allaient donner l'aubade aux nouveaux mariés, leur souhaitaient de se montrer costaud dans leurs ébats conjugaux... et d'avoir beaucoup d'enfants le plus rapidement possible. »⁶

Il y a de ça un siècle ou deux, beaucoup d'enfants travaillaient et aidaient leurs parents à nouer les deux bouts. C'était une époque où il n'y avait pas de pension de vieillesse ni de caisse de maladie. Les Faaschtebounen étaient donc un moyen pour les familles plus modestes (notamment du quartier de la Hetschegaass⁷) de récupérer quelques sous.

Si on ne sait pas dater avec précision l'origine des Faaschtebounen, on en retrouve déjà une trace en 1890 dans le recueil de légendes du Pays d'Arlon, le Wintergrün. Il est alors question d'une coutume qui existe depuis très longtemps.

« Depuis des temps immémoriaux existe à Arlon une coutume étrange. Le matin du premier dimanche de Carême, la jeunesse pauvre se dirige le matin vers la maison des mariés de l'année écoulée... ». Il s'agit ici d'un extrait de la première édition intégrale en langue française du Wintergrün de Nicolas Walker publié en allemand en 1890.

Nous retiendrons donc 1890 comme une date importante dans l'histoire des Faaschtebounen. A noter, qu'à la même période, en 1889, on retrouve également une trace dans « les Annales de l'Institut Archéologique du Luxembourg, tome 22 (1889) ou tome 2 des Communes luxembourgeoises » qui nous dit que la tradition existe depuis des siècles.

A l'époque, ce sont uniquement les enfants pauvres du vieil Arlon qui se rendaient auprès des jeunes mariés de l'année. Arlon comptait alors 2-3000 habitants. Les Faaschtebounen étaient le symbole du renouveau de chaque printemps.

A la fusion des communes, en 1977, la commune d'Arlon s'est agrandie de manière significative. La coutume s'est alors répandue dans l'ensemble de la ville et des villages.

Concernant le costume porté par les membres de la Commission des Fêtes, nous ne savons pas précisément à partir de quel moment il a été adopté dans le cadre des Faaschtebounen. Nous savons cependant, qu'après la seconde guerre mondiale, il était déjà porté.

⁶ R.P., 2002 (ensemble de documents de Jean-Marie Kergen, version numérique disponible sur demande).

⁷ La Hetschegaass est le vieux quartier historique d'Arlon. Il est aujourd'hui davantage dénommé « le Vieux Quartier ».

III. 2. Evolution / adaptation / emprunts de la pratique

- 1) Jadis, le transport se faisait à pied pour les enfants et en charrette à cheval pour le groupe de musique. Depuis la fusion des communes, les villages du Pays d'Arlon (*Arelerland*) sont également visités et un bus est nécessaire.
- 2) Il y a un siècle encore, la troupe d'enfants était accompagnée par un agent de police. Le nombre croissant des enfants obligea la célébration à empiéter sur l'après-midi (elle ne se faisait auparavant que le matin). C'est environ à la même époque qu'une petite troupe musicale a commencé à accompagner le cortège.
- 3) Chronologiquement précédant le point 2) : aucun couple marié n'échappait à la venue des gamins. Lorsque ces premiers ne répondaient pas aux demandes des enfants, ces derniers chantaient le refrain ironique suivant :
« *Haette si Schnepelen, si kritten wohl Britt.* »
« S'ils avaient des croûtons, ils auraient du bouillon. »

Cela ne dura pas, car les mariés purent ensuite faire connaître à l'administration communale leur option *pour* ou *contre* la participation aux Faaschtebounen. L'agent de police évitait alors la maison de ceux qui ne souhaitaient pas participer.

IV. VIABILITÉ DE L'ÉLÉMENT ET MESURES DE SAUVEGARDE

IV. 1. Viabilité

Vitalité

le patrimoine vivant est-il toujours pratiqué aujourd'hui et suscite-t-il toujours l'engouement des praticien.nes ?

Oui, le patrimoine vivant est toujours pratiqué et a toujours été très apprécié des praticien.nes.

Les Faaschtebounen ont l'avantage de cibler avant tout les jeunes générations, que ce soient les jeunes marié-es ou les enfants (cf. I.5.).

La pérennité de la pratique se fait ainsi naturellement car les membres du comité ont le plus souvent participé aux Faaschtebounen en étant enfants, idem pour certain-es marié-es. Les enfants eux-mêmes sont soit mis au courant par leur entourage, soit par les membres de la Commission des Fêtes (cf. I.5.).

Modernité et créativité

Expliquez en quoi l'élément est un support à la créativité (intervention contemporaine d'artistes / de citoyens et citoyennes, inclusion de nouveaux supports, appropriation de nouvelles démarches d'expression, etc.)

Les Faaschtebounen ne sont certainement pas une pratique figée dans le temps.

Le groupe de musiciens par exemple n'a pas toujours joué et ne jouera pas toujours les mêmes airs avec les mêmes instruments et les mêmes personnes. Aujourd'hui, la troupe joue tantôt de la musique de variété, tantôt du jazz, au plaisir des participant-es.

De par la taille humaine et la nature conviviale des Faaschtebounen, les bénévoles en charge des festivités se sont toujours sentis personnellement investis et écoutés ; cela favorise la participation de tous et toutes et permet un dialogue décomplexé. Quand il y a un besoin de changement, le comité n'hésite pas à en discuter et à trouver de nouvelles idées.

Un exemple pourrait être la location d'un autocar afin de fêter les Faaschtebounen dans tous les villages alentours, et ainsi de pallier le problème de la distance.

Nous pouvons parler ici également des objets souvenirs qui ont été créés :

- Des badges pour les enfants sur lesquels on retrouve notamment l'année. On peut même voir sur les chapeaux des musiciens, les badges des différentes éditions. Cela nous montre aussi l'attachement de ceux-ci à l'évènement.
- Des tasses ont également été réalisées en vue d'être offertes aux différents couples comme souvenir de cette belle journée.

Notons aussi que cette tradition inspire les artistes aujourd'hui. Un projet de fresque mettant en scène les Faaschtebounen a été retenu dans le cadre du parcours Street Art initié par la Ville d'Arlon. Cette fresque devrait voir le jour cette année.

Caractère emblématique

Comment se manifeste le caractère emblématique de l'élément pour la communauté concernée aujourd'hui (sentiment d'identité, d'appartenance, de continuité) ?

Aujourd'hui, la communauté concernée –c'est-à-dire la Commission des Fêtes et les Arlonais-es– associe directement les Faaschtebounen à l'âme de la ville, *du « Vieil Arlon »*⁸. Il suffit de voir ce qui reste des traditions et fêtes folkloriques ici pour comprendre l'importance et la singularité des Fèves de Carême⁹.

Dans la même veine, cette manifestation permet de mieux comprendre la réalité historique de l'Arlon des XIX^e et XX^e siècles, au moment où se bousculaient encore les enfants défavorisés de la Hetschegaass pour espérer récupérer quelques bonbons et gros sous, au moment où le parler arlonais était encore bien vivant.

En bref, les Faaschtebounen sont un des derniers ciments culturels de notre ville. Les sauvegarder, c'est assurer un sentiment d'identité singulier, une cohésion sociale plus forte

⁸ Formule de Jean-Marie Kergen dans sa lettre de soutien, annexée à ce document.

⁹ Réalité abordée dans la lettre de soutien de Christian Reichling, disponible en annexe.

dans une ville qui change et qui bouge¹⁰, et c'est permettre de s'inscrire dans un mouvement culturel centenaire voire millénaire¹¹ qui donne du sens à ce qui nous entoure.

On peut aussi noter l'attachement des arlonais aux Faaschtebounen lorsque l'on voit les anciennes générations accompagner les plus jeunes avec nostalgie, eux-mêmes ayant participé plus jeunes.

Menaces et risques

Bien que le nombre de participant-es aux Faaschtebounen reste stable, certains risques ne sont pas à négliger :

Arlon est une ville qui bouge beaucoup et attire chaque année de nouveaux habitants d'autres régions. Ces nouvelles personnes ne connaissent pas le folklore de la ville, et sans une participation et une communication actives de la part de la Commission des Fêtes, du Royal Office du Tourisme d'Arlon, de la presse locale et de l'administration communale, les Faaschtebounen tomberaient peu à peu dans l'oubli. L'effort de préservation est donc constant et n'est jamais gagné, chaque aide est la bienvenue car les Faaschtebounen ne bénéficient **pas encore** de la même visibilité que le carnaval d'Arlon, que les Gilles de Binche ou que les Grands Feux un peu partout en Wallonie.

En outre, le nombre de mariages à l'échelle nationale diminue¹². Or, qui dit moins de mariages dit moins de marié-es, et qui dit moins de marié-es dit a fortiori moins de participant-es potentiel·les aux Faaschtebounen. Rappelons que les mariages sont au cœur de l'évènement et que, sans eux, les enfants n'ont pas de maison devant laquelle grappiller des sous et des friandises.

Le renouvellement des membres du comité est aussi une préoccupation. Les jeunes générations sont en général moins attirées par les activités culturelles de la ville et sont parfois difficiles à capter. Or, il faudra bien qu'un groupe de jeunes motivés prennent la relève un jour.

S'il n'y avait qu'une chose à retenir, c'est que les bénévoles craignent que les Faaschtebounen disparaissent un jour. Cette **crainte** est toujours présente, au fond d'eux, et la lutte pour la sauvegarde de notre tradition ne s'arrête jamais.

IV. 2. Mise en valeur et mesure(s) de sauvegarde existante(s)

¹⁰ Observation appuyée et expliquée par Armand Schmit, dont la lettre de soutien est jointe.

¹¹ Cf. III.1. *Repères historiques de la pratique*

¹² Selon un article de la RTBF publié en 2021, source au point VI.

Cochez une ou plusieurs formes d'« actions de sauvegarde » que la communauté patrimoniale entreprend :

- Transmission et éducation
- Identification, documentation, recherche
- Sauvegarde, protection
- Communication, sensibilisation
- Revitalisation

Détaillez les actions de sauvegarde actuellement entreprises

Transmission et éducation : de manière constante et individuelle au sein de l'équipe de bénévoles (cf. II.1.).

Identification, documentation, recherche : entreprises à petite échelle par des individus passionnés tels que Jean-Marie Kergen, dont le travail permet l'aboutissement du présent formulaire.

Sauvegarde, protection : essentiellement mises en œuvre par l'équipe de bénévoles investi-es dans les Faaschtebounen, elles restent localisées car aucune autre organisation n'assure leur pérennité.

Communication, sensibilisation :

- 1) Distribution de flyers explicatifs (avec planning de la journée) dans toutes les écoles primaires de la commune,
- 2) Visite ludique et pédagogique de 5-6 écoles par an par des membres de la Commission des Fêtes (cf. I.5., 1^{er} §),
- 3) Mise d'affiches aux points stratégiques (au ROTA¹³ par exemple),
- 4) Invitations données par l'échevin à tous-tes les marié-es,
- 5) Publication d'articles par la presse locale voire régionale (RTBF) à l'aide d'un communiqué de presse,
- 6) Offre aux différent-es participant-es de goodies tels des badges, des tasses, des magnets et des entrées pour les musées de la commune/le belvédère (communication indirecte). Les badges sont faits par le ROTA, les autres cadeaux sont offerts par la Ville d'Arlon.

Les tasses sont également réalisées par l'Office du Tourisme. Elles permettent aux mariés de se rappeler de la tradition. La Ville d'Arlon ajoute les cadeaux (entrées aux musées/belvédère) pour inviter les gens à venir à Arlon, à (re)découvrir la ville.

Revitalisation : On peut reparler ici des présentations dans les écoles. Celles-ci ont été mises en place il y a déjà quelques années, à un moment où le nombre d'enfants présents aux

¹³ Royal Office du Tourisme d'Arlon

Faaschtebounen était très à la baisse. Cette action a permis d'augmenter à nouveau le nombre d'enfants présents à l'évènement.

Actions de valorisation à signaler

Valorisation à travers la presse et la distribution de flyers explicatifs dans l'ensemble des écoles.

Modes de reconnaissance publique

Certains aspects de la pratique ont-ils déjà fait l'objet d'une reconnaissance par l'Etat ou une instance publique ? Trésor classé ? Titre ? Label ? Brevet ?

Les Faaschtebounen n'ont jamais fait l'objet d'une reconnaissance par l'État ou une instance publique, pas même en partie.

Il faut toutefois rappeler le soutien constant et ininterrompu des autorités communales arlonaises – bourgmestre, collège échevinal et conseillers.

IV. 3. Mesures de sauvegarde envisagées

Sur quoi la communauté patrimoniale se concentrera-t-elle dans les années à venir pour sauvegarder le patrimoine ?

Sur quoi allez-vous vous concentrer dans les années à venir pour maintenir le patrimoine en vie à long terme, en tenant compte des forces, faiblesses, opportunités et menaces expliquées plus haut ?

Il faudrait savoir enrôler la plus jeune génération afin de l'initier lors des futures Faaschtebounen et ainsi assurer le remplacement des bénévoles. Actuellement, cela fait deux à trois ans que certains membres de la Commission des Fêtes sont présents dès le début de la visite chez les marié-es ; le premier contact est important car c'est là que le processus de la cérémonie est expliqué (cf. I.5.).

Pour pouvoir garantir la sauvegarde de notre patrimoine, il faut absolument continuer à distribuer des flyers dans toutes les écoles, tout enseignement confondu, et ce à la même période (cf. I.5.).

Il est aussi prévu de faire de la publicité dans les journaux, ainsi que demander une interview dans les radios et TV locales. Cette dernière assure actuellement un reportage lors des Faaschtebounen (TV Lux).

En outre, d'autres projets sont actuellement à l'étude comme la création d'une brochure/livret avec pour thème les Fèves de Carême. Ce nouveau livret serait offert aux marié-es à l'hôtel de ville et pourrait être distribué à différents endroits afin de promouvoir la tradition et d'informer le couple et le grand public à ce propos.

Finalement, certain-es membres de la Commission des Fêtes ont proposé l'idée que les femmes du comité portent le vêtement historique féminin, au lieu de la tenue paysanne masculine, aujourd'hui universelle. Le sujet est encore à discuter, mais si cela se passe, alors la représentation des paysans et paysannes de l'époque sera davantage fidèle à la réalité historique.

Une veste d'hiver pour l'extérieur qui ne gêne pas la cohésion stylistique de la tenue¹⁴ est aussi prévue. Cela garantirait le confort de bénévoles lors des festivités tout en gardant une tenue cohérente, en cas d'intempéries et de basses températures.

Pour conclure sur l'importance de la sauvegarde de notre belle tradition, nous retiendrons cette phrase extraite d'une brochure « les cahiers arlonais » édité par le Cercle des Collectionneurs Ardenne et Gaume :

« La vieille coutume des Faaschtebounen ou Fêves de Carême est trop belle que pour la laisser tomber dans l'oubli ; elle est, de plus, typiquement arlonaise. »

IV. 4. Objectifs du développement durable

Dialogue intergénérationnel

Quelle place est accordée à la transmission des savoirs et des savoir-faire entre les différentes générations ? Comment sont intégrées les jeunes générations (écoles, ateliers d'initiation pour les enfants, livret pédagogique, etc.) ?

C'est une pratique qui repose sur les jeunes générations. Sans la participation des enfants, il n'y aurait plus de Faaschtebounen.

Le dialogue intergénérationnel dans le cadre des Faaschtebounen est inconditionnellement assuré par la participation, centrale, des enfants et des marié-es (jeunes ou moins jeunes) aux festivités. Elle est d'autant plus facile que la participation est simple, libre d'accès et qu'il n'y a pas besoin de formation pour en faire partie¹⁵.

Par exposition lors de l'évènement, les enfants ou marié-es sont en contact avec le comité et le dialogue s'installe aisément. Ce sont d'ailleurs souvent les ancien-nes participant-es aux Faaschtebounen qui décident plus tard de s'engager dans la Commission des Fêtes. On remarque également que certains parents ont à cœur d'accompagner leurs enfants tout au long de la journée.

De plus, lesdits membres du comité se rendent une fois par an dans cinq à six écoles primaires et, à l'aide de photos illustratives et d'une marionnette en tenue traditionnelle, ils partagent leurs connaissances avec les élèves. En plus d'être ludique et intéressant, ce moment laisse place à des questions et des discussions entre petits et grands.

Dialogue multiculturel

¹⁴ Cf. I.5.

¹⁵ À moins de vouloir y participer en tant que membre organisateur bénévole, auquel cas une transmission individuelle et informelle est de mise (cf. II.1.).

Comment envisagez-vous l'échange de pratiques et de savoir-faire avec des éléments semblables au vôtre ? Votre élément permet-il le dialogue avec d'autres formes de culture, en FWB ou ailleurs ?

Les Faaschtebounen n'ont pas un potentiel de dialogue multiculturel très élevé face à d'autres fêtes plus cosmopolites et connues (par exemple les joutes sur échasses de Namur, les carnivals de Binche et d'Ath...), l'échange entre comité/marié-es/enfants est limité dans le temps.

Il n'empêche que les enfants des écoles communales et les couples mariés viennent avec des bagages culturel et générationnel différents, et les expriment à leur manière lors de la fête.

Depuis quelques années, des couples jubilaires (30 ans-50 ans de mariage) sont également consacrés à leur demande. Parfois il s'agit de couples ayant fêté les Faaschtebounen lors de leurs mariages jadis.

Egalité homme/femme

Quelle est la place laissée dans votre élément à l'égalité homme/femme et que mettez-vous en place pour que cette égalité soit assurée ?

L'égalité entre les genres est de facto assurée par la nature même de l'évènement. Les couples mariés et les enfants participent aux Faaschtebounen de manière volontaire, et personne d'autre à part les concerné-es n'a son mot à dire à ce propos.

Les Faaschtebounen sont un évènement folklorique qui n'ont jamais été inégalitaires. Il n'y a pas de sélection pour y participer, hormis le besoin d'être marié-es, mais ce n'est pas un facteur de discrimination des genres.

Rappelons que les membres de la Commission des Fêtes ont déjà célébré les Faaschtebounen avec des couples homosexuels ; ce fut un grand succès et il n'y eut aucune réticence. Vous aurez noté l'écriture de « marié-es » dans le formulaire à cet égard.

La Commission des Fêtes est elle aussi un groupe mixte où se côtoient femmes et hommes de tout âge. Vu qu'ils et elles sont bénévoles, tout le monde est accepté et participe aux évènements qu'il désire.

Lutte contre le racisme et la xénophobie

Quelle est la place laissée dans votre élément au respect des identités et origines multiples et que mettez-vous en place pour contribuer à la lutte contre le racisme et la xénophobie ?

Au risque de nous répéter, les caractères volontaire et public de la pratique empêche tout dérapage de la part du comité envers les couples mariés et les enfants.

Arlon étant une commune dynamique, cela fait déjà des dizaines d'années que le comité a pour habitude de célébrer autant les couples de gens locaux que ceux de cultures mixtes et

étrangères, et cela s'est toujours fait dans le plus grand respect de chacun et de chacune. Les photos annexées parlent d'elles-mêmes.

La tâche de la Commission des Fêtes est la sauvegarde et la promotion des Faaschtebounen. Dans cette optique, aucun citoyen, aucune citoyenne ne doivent être laissé-es de côté, l'intolérance n'a tout simplement pas sa place dans une telle mission.

De plus, les Faaschtebounen sont un évènement court et ponctuel, le comité a seulement le temps de célébrer les mariages de l'année avec les couples et les enfants volontaires.

Développement durable

Comment votre élément prend-il en compte le développement durable, dans son acceptation large (environnement, santé/bien-être, économie inclusive et circulaire, etc.) ?

Le développement durable est un point important aux yeux de la Commission des Fêtes, voici quelques actions mises en place :

Santé/bien-être : le comité rappelle les bons gestes auprès des enfants (ne pas ramasser des bonbons aux emballages déjà ouverts, ne pas se bousculer pour ramasser les bonbons...). Aussi, les enfants sont écoutés et ont le droit de ne pas continuer le tour des villages s'ils se sentent fatigués, ils sont accompagnés lorsqu'ils traversent la route etc. Les parents peuvent suivre le bus en voiture.

Économies durable et inclusive : les services d'un groupe de musique local sont loués chaque année, les cadeaux¹⁶ mettent en avant la Ville d'Arlon, les tenues populaires traditionnelles¹⁷ sont fabriquées par un·e membre du comité.

En raison de la taille réduite des festivités, les Faaschtebounen ont un faible impact environnemental.

V. PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS, GROUPES ET INDIVIDUS

La communauté doit donner son consentement libre pour soumettre la candidature et participer à l'élaboration du dossier. Il ne peut y avoir de sauvegarde sans l'intérêt, l'enthousiasme et la participation active de la communauté (groupe ou individus) concernée.

V. 1. Praticien.ne(s) rencontré.e(s) et contributeur.trice(s) du dossier

Sans ordre particulier :

Armand SCHMIT, bénévole

Jean-Marie KERGEN, bénévole

Christian REICHLING, bénévole

Raymond BIREN, bourgmestre honoraire ayant organisé les Faaschtebounen à Waltzing durant 30 ans

¹⁶ Cf. IV.2., *Actions de sauvegarde actuellement entreprises.*

¹⁷ Cf I.5., pour la composition de la tenue.

Sarah CLAUDY, chargée de direction au Royal Office du Tourisme d'Arlon
Didier LAFORGE, président du Royal Office du Tourisme et échevin du Tourisme et des Fêtes

V. 2. Soutiens et consentements reçus

Voici les personnes qui ont écrit une lettre de soutien :

Armand SCHMIT, bénévole actif lors des Faaschtebounen, dont l'expérience et le savoir ont fait de lui une personne de contact privilégiée lors de l'élaboration du présent formulaire.

Jean-Marie KERGEN, bénévole actif lors des Faaschtebounen, dont l'expérience et le savoir ont fait de lui une personne de contact de choix lors de l'élaboration du présent formulaire. Il a notamment élaboré un dossier non publié documentant la pratique des Faaschtebounen, repris dans les sources à son nom.

Christian REICHLING, lui aussi est un membre bénévole présent à chaque réunion qui connaît le sujet des Faaschtebounen. Avec sa maîtrise du luxembourgeois, il est au premier rang lors des discussions avec des luxembourgeois ou en matière de francique mosellan.

David COLLING, directeur du Musée Archéologique d'Arlon. Il a lui-même participé aux Faaschtebounen durant son enfance mais également en tant que marié.

Aurélie MONIN, mariée participante en 2024

Alexandra MERLOT,

Francine LEROY,

Olivier CHAVEE, musicien

Paul WOLWERTZ,

Raphaël GIGI,

Kévin MERCK,

Véronique MARTELLEUR,

Diverses personnes interviewées lors de l'édition 2024

VI. DONNÉES DE CONTACT

V. 1. Rédacteur.trice(s) du dossier

Rédacteurs du dossier :

Jules LECLERC, étudiant au sein de l'asbl le Royal Office du Tourisme d'Arlon.

Sarah CLAUDY, chargée de direction au sein de l'asbl le Royal Office du Tourisme d'Arlon.

Rue des Faubourgs, 2 – 6700 Arlon

Tél : +32 (0)63 21 63 60

sarah.claudy@visitarlon.be

V. 2. Enquêteur.trice(s) ou chercheur.euse(s) associé.e(s) ou membres de l'éventuel comité scientifique instauré

Aucun-e enquêteur·trice ou chercheur·euse associé·e.

Aucun comité scientifique instauré.

Lieu(x) et date/période de l'enquête

/

VI. DOCUMENTATION

Inventaire(s) éventuel(s) lié(s) à la pratique

/

Bibliographie sommaire

- BERTRANG, Alfred. *Histoire d'Arlon*. 2^{ème} édition. Impr. G. Everling, 1953. 462 p.
- KERGEN, Jean-Marie. *Sans titre [Farde de documentation personnelle]*. Non publiée. 54 p. A4. Troisième ouvrage, non fiable mais à l'intérieur duquel certains faits sont indéniables :
- GIERSCH, Fernand. *Les origines lointaines du folklore arlonais*. G. Everling sprl, 1976. 40 p. Collection « Le Vieil Arlon »
- WALKER, Nicolas. *Wintergrün, histoires, contes et légendes de la Province de Luxembourg*. Recueillis par Nicolas Walker et traduits par André Neuberg. Imprimeur, Sainte-Ode, 2003. pp.92-93
- *Les Annales de l'Institut Archéologique du Luxembourg, tome 22 (1889) ou tome 2 des Communes luxembourgeoises*, pp46-47
- MERGEN, Paul. *Les cahiers arlonais*

Filmographie sommaire

/

Sitographie sommaire

- Royal Office du Tourisme d'Arlon. *Visit Arlon* [En ligne]. Royal Office du Tourisme d'Arlon [Page consultée le 10 août 2023]. Disponible sur <https://visitarlon.be/decouvrir/folklore-evenements/les-faaschtebounen/>
- LORAIN, Philippe. Les 'Faaschtebounen' : une belle tradition à Arlon. *Rtbf.be* [En ligne]. RTBF, 26 février 2019 [Article consulté le 09 août 2023]. Disponible sur <https://www.rtbf.be/article/les-faaschtebounen-une-belle-tradition-a-arlon-10155725>
- Francique mosellan. *Wikipédia* [En ligne]. Wikipédia, 22 juillet 2023 [Page consultée le 28 août 2023]. Disponible sur https://fr.wikipedia.org/wiki/Francique_mosellan#Exemples
- RTBF. Chute du nombre de mariages : aussi peu que pendant la Première Guerre Mondiale. *Rtbf.be* [En ligne]. RTBF, 09 septembre 2021 [Article consulté le 28 août 2023]. Disponible sur <https://www.rtbf.be/article/chute-du-nombre-de-mariages-aussi-peu-que-pendant-la-premiere-guerre-mondiale-10838965>

Ressources à propos du luxembourgeois et de l'écriture en API :

- Zenter fir d'Lëtzebuenger Sprooch. *Lëtzebuenger Online Dictionnaire* [En ligne]. Zenter fir d'Lëtzebuenger Sprooch, 29 août 2023 [Page consultée le 04 août 2023]. Disponible sur <https://lod.lu/>
- NÈGRE Xavier. Clavier multilingue, alphabet phonétique international. *Lexilogos* [En ligne]. Xavier nègre, 2002-2003 [Page consultée le 04 août 2023]. Disponible sur <https://www.lexilogos.com/clavier/api.htm>

VII. LISTE DES DOCUMENTS À JOINDRE

- a. Consentement des communautés, groupes ou individus concernés par la candidature de l'élément en tant que « Chef-d'œuvre du Patrimoine oral et immatériel » en FWB. (Il s'agit de **lettres de soutien**, de forme libre)



Arlon, le 4 septembre 2023

Marie Depraetere
Secteur de l'Ethnologie et du Patrimoine culturel immatériel
Direction du Patrimoine culturel
Administration générale de la Culture Fédération Wallonie-Bruxelles
Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles

Concerne : Soutien à la proposition de reconnaissance des Faaschtebounen en tant que chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Madame Depraetere,
Bonjour,

Ayant appris l'existence des démarches en cours relatives à la proposition de reconnaissance des Faaschtebounen en tant que chef d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je tiens à apporter mon témoignage ainsi que mon plein soutien à cette heureuse initiative.

Je suis aujourd'hui âgé de 40 ans et, aussi loin que remonte ma mémoire, j'ai participé en tant qu'enfant aux Faaschtebounen dans mon village de Waltzing (commune d'Arlon). Il s'agissait de l'événement le plus attendu des enfants du village à cette période de l'année ; il était l'assurance d'une importante récolte de bonbons en tous genres, et même de quelques petites pièces de monnaie.

Ce jour-là, la quasi-totalité des enfants fréquentant l'école du village se réunissaient sur le parvis de l'église. Ils étaient rejoints par des enfants des entités alentours, ainsi que des enfants apparentés aux familles du village. Pour ma part, mes cousins d'Alleur étaient venus participer à l'événement, et en gardent aujourd'hui encore un merveilleux souvenir d'enfance ; bien que le luxembourgeois n'était pas leur patois, ils ont longtemps gardé en mémoire les paroles du refrain que les enfants chantaient toute la journée. Une fois réunis sur le parvis de l'église, le Hèlléchsman, en la personne de Raymond Biren, rassemblait les enfants pour une répétition de la chanson que nous allions chanter devant les maisons des jeunes mariés de l'année. Il était habillé en costume traditionnel, portant le sarrau, la casquette et un foulard rouge. Comme bon nombre d'enfants n'étaient pas patoisants, la répétition avait pour but de faire chanter les enfants juste, tant au niveau musical que linguistique. La répétition prenait un certain temps. Bout de phrase par bout de phrase. Mot par mot ! Et le départ n'était donné par le Hèlléchsman que lorsqu'il estimait que les enfants chantaient suffisamment bien ! Consigne nous était donnée de chanter fort et bien, faute de quoi, les mariés ne nous entendraient pas, ou ne nous comprendraient pas, et nous n'aurions pas de bonbons. Dès lors, il va sans dire que nous nous appliquions ! Une fois les répétitions terminées, nous nous rendions à pied vers les différentes maisons des jeunes mariés du village. Cela prenait aisément tout l'après-midi. Arrivés devant les maisons, nous chantions aussi fort et aussi juste que nous le pouvions. Parfois, nous devinions derrière des rideaux des silhouettes de jeunes mariés faisant mine de venir nous ouvrir. Mais, estimant sans doute qu'il fallait nous laisser chanter un petit peu plus, les personnes qui nous encadraient faisaient un signe discret aux jeunes mariés, leur indiquant de ne pas nous ouvrir tout de suite. Nous redoublions alors d'ardeur, jusqu'à l'arrivée tant attendue des mariés que nous

David COLLING, Place du Grand Luxembourg, 9/21, B-6700 Arlon, Belgique

applaudissons. Ensuite, en fonction des mariés, soit on nous lançait des friandises éparées depuis une fenêtre d'un étage de la maison, soit nous allions recevoir chacun un petit sachet dans lequel les mariés nous avaient préparé une petite sélection de sucreries. Ensuite les mariés lançaient aussi quelques pièces de monnaie (généralement 50 centimes, 1 et 5 francs, plus rarement 20 francs). Alors, tout heureux, nous leur criions à trois reprises merci !

Outre mes nombreux souvenirs de cette période, j'ai conservé un article de la presse locale relatant une édition à laquelle il m'a été donné de participer étant enfant. L'article n'est pas daté, mais au vu des informations qui y apparaissent et de la photo, il doit dater de la fin des années 1980. J'apparais à l'avant de cette photo, avec un manteau blanc.

Lorsque je me suis marié en 2021 en pleine période de pandémie de covid, mon épouse et moi avons malgré nous accepté bien des contraintes pour l'organisation de la cérémonie. Mais jamais nous n'avons envisagé de faire l'impasse sur notre participation aux Faaschtebounen en tant que jeunes mariés. Bien avant mon mariage, et bien avant que je ne rencontre mon épouse, je ne pouvais concevoir un mariage sans une participation aux Faaschtebounen dans la foulée ! Nous avons donc pris part avec enthousiasme au retour des premières Faaschtebounen d'après-covid en février 2022. Nous avons même eu l'honneur de recevoir les journalistes de TV-Lux, venus nous filmer chez nous à cette occasion :

https://www.tvlux.be/video/info/les-faaschtebounen-ont-fait-leur-retour-a-arlon_39720.html

Même si nous nous sommes installés à Arlon avec mon épouse, et que certains petits détails pratiques différaient de mes souvenirs des Faaschtebounen à Waltzing, la joie d'y prendre part était comparable à celle de l'enfant que je fus autrefois. Parmi les rares différences d'avec mes souvenirs, les enfants ne se déplaçaient ici plus à pied mais en autocar. Il est vrai que les distances à parcourir entre les maisons des différents mariés d'Arlon étaient plus grandes que celles du village de Waltzing, et que les mariés étaient plus nombreux. Autre changement par rapport à mes souvenirs waltzingeois, les enfants chantaient le chant des Faaschtebounen accompagnés d'une fanfare, et non pas a cappella. Dans tous les cas, je connaissais toujours bien les paroles en luxembourgeois sur le bout des ongles. La dernière petite différence est que les francs de mon enfance ont laissé la place aux centimes d'euros lors de la distribution. Lorsque nous avons tout distribué aux enfants, et qu'ils nous ont remercié chaleureusement, nous avons échangé un verre avec le Hèlléchsman, les bénévoles de la Commission communale des fêtes qui l'accompagnaient, ainsi qu'avec la fanfare. Enfin, quelle ne fut pas notre fierté de recevoir des mains du Hèlléchsman notre diplôme, que nous conserverons toujours avec le plus grand soin !

Conscient que cette coutume locale se perd dans la nuit des temps, qu'elle n'a pas d'équivalent ailleurs, qu'elle permet aux jeunes mariés de partager leur joie avec les enfants de la place sans même toujours les connaître, et que cette tradition mérite d'être préservée et perpétuée, je ne peux que soutenir cette proposition de reconnaissance des Faaschtebounen en tant que chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans l'espoir que vous pourrez donner une suite positive à mon interpellation, je vous prie d'agréer, Madame Depraetere, l'expression de ma considération distinguée.



David Colling

David COLLING, Place du Grand Luxembourg, 9/21, B-6700 Arlon, Belgique

SCHMIT Armand,
9 rue Edouard Ned,
6747 CHATILLON.
Tél. 063/22.21.94 - 0497/24.58.26
Mail : schmit.armand@outlook.com

Châtillon, le 12 août 2023.

Lettre de soutien,

Ce courrier confirme mon engagement pour le maintien de cette tradition unique en Belgique. J'ai contracté le virus de conservation par feu mon oncle Fernand SCHMIT qui à l'époque était aussi membre de la commission des fêtes de la ville d'Arlon ainsi que Président du Quartier St.Donat. J'ai hérité de sa tenue de l'époque que je porte fièrement à chaque manifestation. Il faut savoir que la plupart des enfants issus de familles modestes habitaient ce Quartier, ils étaient en grande majorité les pourvoyeurs de notre manifestation. Que représentait cette manifestation pour ces enfants ? C'était une journée très importante pour eux car elle leur permettait de récolter un maximum de bonbons, de friandises, des sous (petite monnaie) pour les mois à venir et surtout évitait une dépense que les parents ne pouvaient leur offrir.

Avant la fusion des communes, nous visitions à pied les mariés d'Arlon, les musiciens se trouvaient sur un chariot tracté par 2 chevaux. Maintenant nous utilisons un bus qui emmène les enfants, les musiciens et les membres de la commission des fêtes pour visiter les mariés de la périphérie d'Arlon. Vu le nombre croissant des enfants, il est impossible d'embarquer tout ce monde dans un bus aussi, nous suggérons aux parents de nous suivre avec leur véhicule. Pendant la période de midi, la commission des fêtes distribue à tous les enfants des boissons ainsi que des sandwiches pour se restaurer.

Depuis plusieurs années, Arlon ville frontière avec le Grand Duché de Luxembourg attire une nouvelle clientèle intéressée par un emploi au Luxembourg. Ces nouveaux habitants ne connaissent pas le folklore ni les traditions locales aussi, par l'entremise de la ville d'Arlon, de l'OTA, la presse et les journaux locaux, la visite des écoles par des membres en tenue de la commission des fêtes, distribution des flyers dans les écoles, une publicité exemplaire est faite pour rappeler cet important rendez-vous.

Lors des mariages, l'Echevin de l'Etat Civil annonce cette tradition et remet en plus du livret de mariage un feuillet reprenant brièvement cette fête avec les coordonnées du secrétaire de la CF pour s'inscrire l'année suivante.

C'est pour cela que nous devons absolument mettre en valeur nos
Faaschtebounen, tradition unique en Belgique comme « Chef-d'œuvre du
Patrimoine Oral et immatériel » de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Recevez, Madame Depraetere, mes salutations les plus distinguées.

SCHMIT Armand,
Membre de la commission des fêtes, section Faaschtebounen,



Arlon, le 16 Août 2023
Folklore local arlonais : "Faaschteloumen",
"Fêtes de Carême".

Lettre de Soutien

Étant jeune gamin, habitant et originaire du centre-ville d'Arlon, je me suis toujours réjoui de participer chaque premier dimanche de Carême, avec les amis de mon âge à cette belle et amusante fête populaire.

Dans les années 1960, nous faisons évidemment la tournée des couples à pied ! Le but étant de remplir nos poches de friandises mais surtout de piécettes de monnaie.

Devenu adulte, je n'ai jamais oublié cette tradition, actuellement j'y participe en tant qu'acteur bénévole.

Cette coutume apporte la joie aux enfants et aux jeunes mariés de l'année, ce ~~folklore~~ folklore est précieux et fragile, cette fête mérite d'être sauvegardée... elle reflète l'âme du "Vieil Arlon".

Merci de votre attention à ce sujet



KERGER Jean-Marie
Rue Haméllus, 12
B-6700 ARLON
BELGIQUE

REICHLING CHRISTIAN
VIVILLE, 18 RUE DES 4 VENTS
B. 6700 ARLON

ARLON, le 17 AOÛT 2023.

A l'attention de Monsieur Sederc,

CONCERNE : " LES FAASCHTEBOUNEN "

Originaire de VIVILLE, je suis très
attaché aux coutumes et folklore arlonais.

Les " FAASCHTEBOUNEN " font partie
intégrante de notre patrimoine.


Je dirais même qu'ils sont une
des clés de voûte de nos traditions.

Il faut sauvegarder les " FAASCHTEBOUNEN "
dans notre culture locale, vu leur spécificité.

Voici, en quelques mots, les motivations
qui m'incitent à soutenir la reconnaissance
officielle des " FAASCHTEBOUNEN ".

J'espère que mon courrier trouvera
un écho favorable et vous prie de recevoir
mes cordiales salutations.

REICHLING CHRISTIAN



Les Faaschtebounen depuis 3 générations :

Je m'appelle Aurélie Monin et je me suis mariée avec ma femme Bougeard Agathe le 06 mai 2023 à Arlon.

Il y a quelques semaines j'ai reçu un courrier de la ville d'Arlon qui me demandait si je voulais participer aux Faaschtebounen, le nom ne m'était pas inconnu, mes parents et grands-parents avaient participé à ceci, et voici ce dont ils se souviennent :

Ma maman s'en souvient encore maintenant. Toute son enfance a été rythmée par les Faaschtebounen où ses parents l'emmenaient chaque année, c'était un chouette moment car ils se retrouvaient en famille avec les cousins/cousines et bien sûr le jour où elle s'est mariée elle a voulu participer à cette belle tradition, c'était en 1997. Quand elle était petite, elle se rappelle que ça se faisait à pied dans le centre-ville et ensuite ils prenaient le bus pour les endroits un peu plus éloignés comme les villages.

Mes grands-parents s'en souviennent également. Ils se sont mariés à Arlon en 1974. Ma grand-mère se rappelle avoir commencé les Faaschtebounen vers l'âge de 10 ans accompagnée par ses parents qui eux aussi avaient participé vers 1948, ma grand-mère se rappelle que sa maman lui avait raconté qu'à cette époque ils lançaient des crêpes car il n'y avait pas autant de bonbons comme maintenant. Mon grand-père lui ne connaissait pas car il venait de Liège. Ils ont décidé de suivre la tradition une fois mariés. Ils se souviennent qu'ils avaient été chez la maman de ma grand-mère pour être dans une maison car ils vivaient en appartement et c'était moins pratique. C'était fait avec un char à bancs tiré par deux chevaux. Ils jetaient des bonbons, des oranges, des gaufres et aussi des pièces.

Ensuite en discutant avec ma maman elle a pu me dire que j'avais participé également lorsque j'étais petite. J'ai apprécié participer aux Faaschtebounen ce dimanche 18 février 2024 et faire découvrir cette tradition à mon épouse qui vient de France qui n'avait jamais entendu parler des Faaschtebounen. J'espère vraiment que cette tradition va perdurer car c'est un moment joyeux, avec de la musique, les enfants qui ont des grands sourires ainsi que les parents et les personnes du comité qui sont d'une très grande sympathie. On a également profité du moment pour vivre ça en famille et boire un bon café en se remémorant des souvenirs, des Faaschtebounen, des mariages de chacun,...

Merci de faire perdurer cette belle tradition dans notre belle ville d'Arlon.

Monin Aurélie et Bougeard Agathe (3ème génération)
Kempeneers Valérie et Monin Stéphane (2ème génération)
Kempeneers Albert et Maas Renée (1ère génération)

Les Faaschtebounen : folklore arlonais

Maman de 3 enfants qui a fait toutes ses études secondaires à Arlon, j'ai découvert les Faaschtebounen parce que je travaille à l'administration communale. Dès que mes enfants en ont eu l'âge, je les ai emmenés, tandis que je faisais le reportage photo, pour participer à cette fête populaire. Entourés par les membres de la Commission des fêtes, les enfants participent avec liesse et beaucoup de joie. Ça me rappelle mon enfance à Chiny, où les mariés lançaient des pièces que les enfants ramassaient. Je m'en souviens encore avec beaucoup d'émotion.

Et donc pendant une dizaine d'année, à chaque retour de congés de Carnaval, les enfants se réjouissaient de participer au Faaschtebounen, le rendez-vous annuel à ne manquer sous aucun prétexte. Au fur et à mesure des années, les enfants ont compris la tradition qu'il y avait derrière les bonbons et les sous, notamment parce que les membres de la Commission des fêtes ont à cœur de perpétuer cette tradition unique en Belgique et d'expliquer l'histoire. C'est propre à Arlon, ça renforce le sentiment d'identité, ça rend les parents et les enfants joyeux, ça permet de partager un moment de convivialité. Mes enfants qui ont aujourd'hui 11, 14 et 15 ans se rappellent toujours de ces moments où ils se retrouvaient avec leurs amis sous les fenêtres des jeunes mariés. Ce sont sans nul doute des souvenirs qui resteront gravés pour toujours. Des souvenirs étroitement liés à Arlon, la Ville où ils sont scolarisés, où nous habitons, où ils grandissent et se créent leurs souvenirs.

Alexandra Merlot

Arlon, le 12 décembre 2023

Madame,

Mariés en août 1975, nous nous réjouissions de participer aux Faaschteboonen, mais il a fallu attendre 1976.

Nous nous sommes inscrits à la commune pour pouvoir y participer.
A l'époque, nous habitions rue des Capucins, au premier étage de l'ancienne boucherie Lambert.

Le grand jour est arrivé.
Nous étions très impatients de voir arriver la petite troupe et plusieurs fois sur la journée, nous avons fait le tour d'Arlon pour voir où ils se trouvaient
Nous étions les derniers à les recevoir et le stress montait.

Tout à coup, nous les avons entendus, ils chantaient, ils criaient...en montant la rue des Capucins.
Nous avons ouvert les fenêtres et les enfants ont entonné la chanson traditionnelle, ensuite, ils ont crié : « des bonbons...des sous... »
Nous leur avons jeté tout ce que nous avons acheté chez Fach et toute la monnaie en francs que nous avons économisé en un an, en prenant soin de lancer de tous les côtés, afin que tous en profitent.

Nous sommes descendus dans le couloir, au rez de chaussée et avons offert la « drep » aux accompagnateurs, dont Jean Decker (vendeur de vélos, avenue Tesch).

Quelle émotion !

Vive les traditions et vive Arlon.

P.S. si la chance nous permet de fêter nos 50 ans de mariage, dans 2 ans, nous aimerions revivre ce moment exceptionnel.

Francine Leroy

Faaschtebounen

Depuis plus d'une quarantaine d'années, le « Canot Band » a le plaisir d'épauler le comité de fêtes de la ville d'Arlon pour cette magnifique tradition « les faaschtebounen ». L'orchestre est composé de six musiciens amateurs provenant des quatre coins de la région.

Le bonheur pour nous, musiciens, c'est d'accompagner les enfants lors du chant traditionnel.

Ensuite, pendant que les enfants ramassent leurs friandises et pièces de monnaie, nous jouons quelques airs improvisés pour créer une ambiance musicale festive et chaleureuse.

La météo d'hiver, souvent capricieuse, ne nous a jamais empêchés d'être présents. Qu'il neige, qu'il pleuve ou parfois sous un ciel bleu nous sommes là.

Après notre prestation, le petit verre offert par les jeunes mariés nous permet de nous désaltérer et de nous réchauffer. Moment au combien convivial et parfois même mémorable !

Cet événement est parfaitement géré par le comité des fêtes tant pour l'accueil chez les jeunes mariés que pour l'encadrement des enfants en toute sécurité et les déplacements en bus.

Je me souviens qu'au début de notre participation, dans les années 80, l'essentiel des mariés habitaient dans le centre d'Arlon. Les enfants de déplaçaient alors à pied et l'orchestre était placé sur un chariot tiré par des chevaux ! Lorsqu'il a fallu se rendre dans les villages voisins, il a fallu faire appel à une société de bus.

Cette tradition des « fèves de carême » est bien ancrée dans le chef-lieu de la province et doit absolument perdurer. C'est pour cette raison que les membres du comité des fêtes déploient beaucoup d'efforts.

Nos plus beaux moments en tant que musicien c'est lorsque des enfants nous offrent des bonbons. Ils nous montrent leur trésor amassé et nous échangeons alors nos impressions, nos émotions vécues chez les mariés. Des moments inoubliables de partage et de complicité !

En fin de journée, malgré la fatigue, tout le monde va puiser dans les dernières forces pour clôturer comme il se doit cet événement exceptionnel. Les enfants repartent en portant leurs sacs lourdement chargés de bonbons.

Nous ne manquons pas de nous dire : « Vivement l'année prochaine ! ».

Olivier Chavée

Oui les « **Faaschtebounen** »

En ma qualité de jeunes mariés arlonais 1977, sans l'être : une fille liégeoise et un garçon germanophone mais avec des parents qui habitent Arlon depuis plusieurs années, tout est possible.

Ces derniers ont souhaité fêter « **Les Faaschtebounen** »

Fête traditionnelle de la distribution des bonbons, à calendrier variable.

Oui le dimanche après le **MARDI GRAS**, bientôt Pâques et cela selon dame Madame la Lune.

La distribution de bonbons, de noisettes, de noix, d'oranges et des quelques sous.

Nous avons participé à cette jolie retrouvaille.

Un comité d'accueil « ex police communale » Merci Paul Soetens, Serge Bâlon.

Oui comme jeunes mariés, nous attendions l'arrivée du chariot.

Peu de circulation un dimanche, même avenue du Luxembourg.

Parents, amis et jeunes mariés nous attendions l'arrivée du convoi. Le pas d'un cheval sur le tarmac s'entend de loin, surtout quand le stress est là.

Du haut d'une fenêtre, quel plaisir de jeter des bonbons, des noisettes, des noix et des oranges et oui, oui. Ils crient tous bien fort des sous, des sous

Aujourd'hui, pour nous, cette tradition se perd.

Moins de mariage, le coût de la vie : le prix des bonbons et la nouvelle monnaie européenne n'a pas facilité la chose.

Mais personnellement, mon épouse et moi-même, pour la poursuite de cette tradition ; si la santé le permet nous souhaitons nous inscrire pour « **Les Faaschtebounen** »2027.

Un couple qui espère fêter 50 ans de mariage.

Paul Wolwertz

Nous avons eu la chance de participer aux « Faaschteboonen » en 2015. En tant qu'Arlonais de souche, cela me tenait à cœur d'y participer. Mon épouse, namuroise, a découvert cette chouette tradition. Je me souviens encore des enfants entonner la chanson (ce n'était pas toujours évident : les paroles sont en Areler, le patois local !). Heureusement, ils étaient accompagnés par des fidèles arlonais qui arrivent à faire perdurer cette belle tradition. J'ai toujours, dans un coin de mon bureau, le diplôme attestant notre participation à cette activité : que de bons souvenirs !

Aujourd'hui, ce sont mes enfants qui font le tour des jeunes mariés. La première participation est toujours un peu impressionnante mais l'attrait des bonbons, des pièces, la musique et les copains font vite oubliés les petites craintes. Ils sont très bien pris en charge par l'équipe en place (je retrouve d'ailleurs quelques visages, déjà présents lorsque nous avons participé en tant que jeunes mariés). Aujourd'hui, je sais qu'ils attendent cette journée, année après année. Peut-être qu'un jour, ils participeront, eux aussi, en tant que jeunes mariés ? Je l'espère (mais pas trop vite quand même !)

Raphaël Gigi

Arlon, le 26 janvier 2024

Courrier concernant Faaschtebounen.

Mon mari Merck Kevin et moi-même avons participé à cette tradition l'année dernière suite à notre mariage le 4 juin 2022.

Lorsqu'on nous a proposé de participer, nous avons tout de suite accepté car nous trouvions cela génial de perpétuer une tradition. En effet, ce genre de coutumes devient de plus en plus rare dans les villages. De plus, cela nous permettait de rencontrer des gens et de créer des liens.

Nous avons vraiment gardé un très bon souvenir de cette expérience, il y avait une très belle ambiance et les enfants étaient vraiment contents. Je pense qu'il est nécessaire de continuer à faire cela. L'humain devient de plus en plus individuel et perd sa capacité à créer des liens et ceci s'est aggravé avec le covid.

Nous écrivons ce courrier car nous voulons soutenir le comité qui organise l'évènement afin qu'il se perpétue.

Merck Kevin et Nora

Mesdames, Messieurs,

Veillez trouver ci-après mon témoignage concernant les Faaschtebounen. J'espère qu'il pourra vous aider à la constitution du dossier pour la reconnaissance de ce chef d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par ces quelques phrases je tiens à montrer l'attachement et l'importance de ce jour dans la vie de la communauté arlonaise. Adultes et enfants s'y investissent avec conviction depuis des décennies et ce serait un grand honneur d'obtenir cette reconnaissance.

« Originaire de Waltzing, village de la commune d'Arlon, j'ai toujours connu la tradition des Faachtebounen. Toute petite, nous avons appris la chanson à l'école. Nous nous sentions fiers de pouvoir formuler des vœux aux mariés de l'année. Avant chaque sortie, nous étions très excités et nous nous demandions quelles friandises et quelle monnaie les mariés allaient nous lancer. Le jour venu, nous peaufinions notre stratégie pour ramasser un maximum de bonbons et de sous et nous criions nos mercis avec beaucoup d'enthousiasme. Pour les mariés, c'était l'occasion de refaire une petite fête l'année suivant leur mariage.

Puis, vers 12 ans, devenus trop grands pour encore participer, nous laissons notre place aux plus jeunes. Nous les regardions de loin et n'hésitions pas à leur confier quelques secrets pour améliorer leur efficacité.

En 1984, je me suis mariée avec un libramontois qui ne connaissait pas la tradition. Je lui ai fait part de mon désir de participer aux Faaschtebounen l'année suivante et il s'est laissé convaincre. En 1985, nous étions heureux de recevoir les enfants du village chez mes parents et ressentions beaucoup de plaisir avec ces enfants qui nous criaient leur satisfaction face à notre générosité. Mes grandes sœurs avaient déjà participé à la tradition les années suivant leur mariage et mon petit frère et ma petite sœur ont fait de même quelques années plus tard.

Mon mari et moi-même nous sommes installés à Arlon et avons suivi de loin cette tradition. Lorsque nos enfants ont eu l'âge, nous les y avons accompagnés. C'était très agréable de voir que la même étincelle brillait dans leurs yeux. Lorsqu'ils sont devenus trop grands, nous avons un tout petit peu laissé la tradition se poursuivre sans nous jusqu'au jour où, parents d'accueil de jeunes étudiantes étrangères (Finlande, Serbie, Lettonie, Italie et Pologne), nous avons repris le chemin afin de leur montrer cette tradition. Malheureusement, nos enfants se sont mariés dans une autre commune et n'ont donc pas pu participer. Cependant, nos neveux et nièces ainsi que de nombreuses connaissances, qui se sont mariés dans la commune, ont participé à la tradition pour le plaisir et le respect de la tradition qui, nous l'espérons, durera encore de nombreuses années. »

MARTELLEUR Véronique

Les Faaschtebounen : témoignages recueillis lors de l'édition 2024

Judith d'Arlon, très attachée à la tradition, est venue avec sa petite-fille et nous explique :

« C'est important pour moi de venir. Je le faisais déjà moi-même quand j'étais enfant. On faisait tout à pied à ce moment-là.

Je me suis mariée mais on n'a pas pu participer. Ca m'a manqué terriblement et on a participé à l'occasion de nos 20 ans de mariage.

J'ai recommencé à participer avec mes petits-enfants mais avant cela j'avais participé avec mes fils. Il y a certaines années où je suis même venue seule.

C'est important de transmettre cette tradition et cela met du soleil dans la vie. Il y a une bonne ambiance dans le bus. »

Son fils, Nicolas nous explique :

« Quand j'étais enfant, j'aimais venir pour les bonbons et pour l'ambiance, pour le fait d'être avec les autres enfants. Il y a un enthousiasme et une énergie naturelle qui se créent. A la fin de la journée, on connaissait tout le monde. On a déjà fait les Faaschtebounen par tous les temps : soleil, neige, pluie. C'est convivial et sympathique. »

Sandrine, maman d'Anabelle 9 ans, nous explique :

« Ma fille a déjà participé plusieurs fois. Elle aime le fait d'être avec les autres enfants, l'ambiance carnavalesque avec la fanfare.

Mon papa est un pur arlonais et je connais cette tradition depuis toute petite. Je n'ai jamais eu l'occasion de participer en tant qu'enfant et ça me fait plaisir que ma fille puisse le faire. On a toujours su ce que c'était et ce que cela représentait donc je suis contente qu'elle puisse le faire. »

Marina, mariée de l'édition 2024 nous dit :

« On ne connaissait pas les Faaschtebounen. On trouvait ça chouette et convivial donc on s'est dit pourquoi pas vivre l'expérience. C'est une tradition rare et c'est chouette de la faire vivre. »

Céline Schoder, enseignante à l'école de Freylange a accueilli les membres bénévoles cette année à l'école. Elle nous explique :

« J'avais déjà vu la présentation dans d'autres écoles. C'est important car c'est pour perpétuer des anciennes traditions. C'est par les enfants que ça passe. Ils vont en parler à leurs parents. De plus, tous les parents ne connaissent pas car il y a de plus en plus de nouveaux arlonais. On en reparlera en classe pour voir ce que les enfants ont retenu. »

Prénom :

Date :

Questionnaire se rapportant aux FAASCHTEBOUNEN

1. Coche la/les bonne(s) réponse(s) :

Faaschtebounen anciennement appelés :

- Stureck
- Stirek
- Stireck

Faaschtebounen signifient:

- fèves de l'Épiphanie
- fèves de Pâques
- fèves du Carême

Les Faaschtebounen auront lieu:

- le dimanche 1^{er} mars 2009
- le lundi 2 mars 2009
- le dimanche 8 mars 2009

Le Stireck est une visite de bienvenue rendue par les jeunes:

- à tous les mariés
- aux mariés de l'année
- aux mariés de 2007

Lorsque les gens arrivent devant le domicile des mariés, ils crient:

- il y a du bonheur dans votre maison, jetez nous la fève du Carême.
- il y a du bonheur dans notre maison, jetez nous la fève du Carême.
- il y a du bonheur dans votre maison, donnez-nous la fève du Carême.

Cette coutume existe:

- en Belgique
- à Arlon
- en Allemagne
- dans quelques endroits de la Lorraine

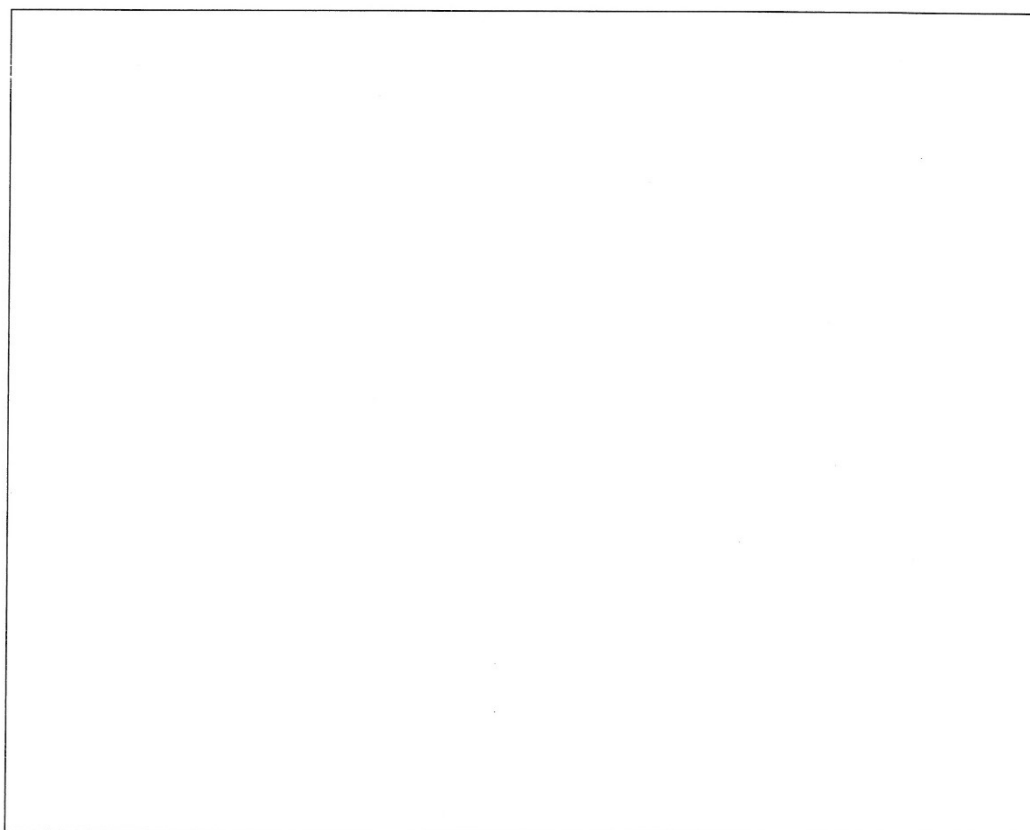
Les enfants reçoivent :

- des friandises
- du riz
- de l'argent

2. Vrai ou faux ?

- * La troupe d'enfants circule dans la rue, sous la conduite d'agents de police.
- * Les garçons munis d'un sac pendu au cou, vont chercher leurs surveillants à l'hôtel de Ville.
- * Cette coutume ne revêt pas d'originalité.
- * Cette coutume tend plutôt à s'accroître chaque année.
- * La rue toute entière appartient aux enfants.
- * Il faut chanter une chanson en 'anglais' à chaque maison.

3. Illustre ou explique ce que tu as retenu des Faaschtebounen :



- b. Une dizaine de photos qui couvrent toutes les composantes de l'élément à reconnaître. Ces photos doivent être libres de droit.



Photo 1 : Photo de groupe représentant les enfants, les membres bénévoles en tenue ancienne et les musiciens avec leur chapeau beige. L'autocar est en arrière-plan.



Photo 2 : Photo prise à l'école communale de Heinsch en 2024. Quatre membres de la Commission des Fêtes font (re)découvrir les Faaschtebounen aux élèves de primaire, notamment à l'aide de la marionnette en tenue traditionnelle et de la pancarte sur laquelle est écrit le dicton en luxembourgeois.



Photo 3 : Un couple marié jette des bonbons par la fenêtre. La musique joue gaiement en arrière-plan, les enfants sont prêts à ramasser les friandises.



Photo 4 : Deux marié-es jettent des bonbons par la fenêtre.



Photo 5 : De leur fenêtre à l'étage, un autre couple lance les friandises aux enfants, en-dessous. Rappelons que les membres du comité encerclent l'évènement, les musiciens sont en pleine performance.

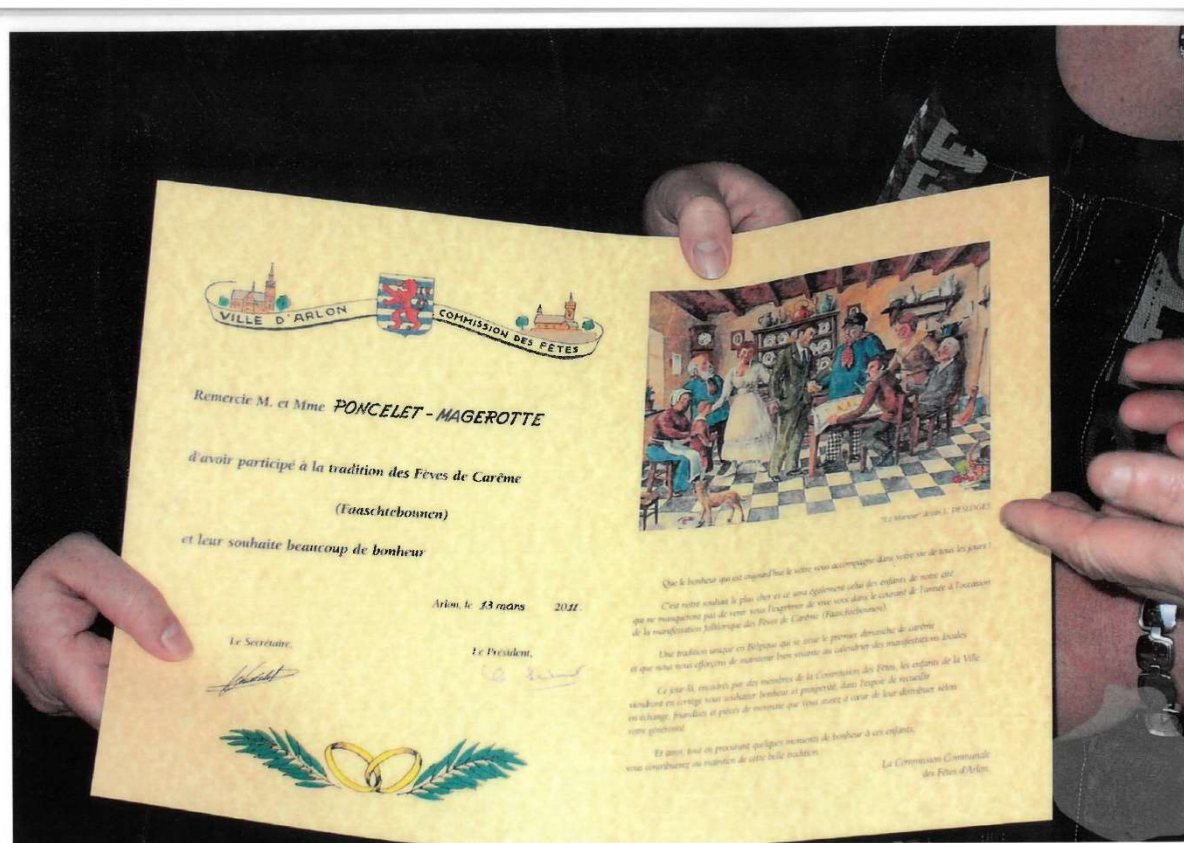


Photo 6 : Après la distribution, le couple reçoit un diplôme personnalisé ; le voici, dans les mains des mariés.



Photo 7 : L'affiche qui incarne l'expression en francique-mosellan : « Il y a du bonheur dans votre maison, jetez-nous les fèves de Carême. »



Photo 8 : Un couple qui reçoit le diplôme et deux tasses en cadeau. Armand Schmit tient le papier, Jean-Marie Kergen est à sa droite.



Photo 9 : Les Faaschtebounen en pleine action. Les musiciens jouent des airs de jazz ou de variété, les marié-es lancent leurs bonbons, c'est une belle vue d'ensemble qui rend compte de la petite taille de l'évènement.



Photo 10 : Photo de groupe avec le couple marié, les bénévoles et les enfants, tous le sourire aux lèvres.



Photo 11 : Photo qui incarne bien l'immédiateté du moment. L'autocar est visible en arrière-plan.



Photo 12 : Photo qui illustre très bien les Faaschtebounen avec les enfants présents sous la fenêtre d'un couple de mariés.



Photo 13 : le groupe de musiciens s'apprête à jouer.



Photo 14 : la télévision locale (TV Lux) couvre l'évènement

CHARTRE ÉTHIQUE

pour la sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel

L'éthique fait référence à ce qui est acceptable ou inacceptable, au sein d'une société ou d'une communauté, en matière de comportement – pas obligatoirement d'un point de vue juridique mais d'un point de vue humain ou culturel.

Les questions d'éthique concernent tous les intervenants dans les activités de sauvegarde, au sein ou en dehors de la communauté patrimoniale.

Les principes éthiques pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel forment un ensemble de principes généraux, reconnus comme constituant de bonnes pratiques pour les gouvernements, organisations et individus agissant directement ou indirectement sur le patrimoine culturel immatériel pour assurer sa viabilité, reconnaissant ainsi sa contribution à la paix et au développement durable.

Qui sont les signataires de cette charte ?

La *Charte éthique pour la sauvegarde du PCI* doit être cosignée par le rédacteur du dossier de reconnaissance et par un représentant de la/des communauté/s patrimoniale/s concernée/s.

Les mesures de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, prises par ou en vertu du décret du 7/09/2023 relatif à la Sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel, s'inscrivent dans le respect des principes suivants :

- 1° Les communautés patrimoniales, ainsi que les groupes et individus qui en font partie, doivent jouer **le rôle principal** dans la sauvegarde de leur patrimoine culturel immatériel ;
- 2° Les communautés patrimoniales, ainsi que les groupes et les individus qui en font partie, ont **le droit** de maintenir les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire nécessaires pour **assurer la viabilité** de leur patrimoine culturel immatériel ;
- 3° **Le respect mutuel**, ainsi que le respect et l'appréciation mutuelle du patrimoine culturel immatériel, doivent prévaloir dans les interactions entre les communautés patrimoniales, entre les groupes et, le cas échéant, entre les individus ;
- 4° Toutes les interactions avec et entre les communautés patrimoniales, groupes et individus qui créent, sauvegardent et transmettent le patrimoine culturel immatériel doivent se caractériser par une **collaboration transparente**, le dialogue, la négociation et la consultation, et sont subordonnées à leur **consentement libre, préalable, durable et éclairé** ;
- 5° **L'accès** des communautés patrimoniales, ainsi que des groupes et individus qui en font partie, aux instruments, objets, artefacts, espaces culturels et naturels et lieux de mémoire dont l'existence est nécessaire à l'expression de leur patrimoine culturel immatériel ne peut être suspendu que pour des motifs de sécurité, de tranquillité ou de salubrité publiques ;

Charte éthique pour la sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel – Fédération Wallonie-Bruxelles

6° Il appartient à chaque communauté patrimoniale, groupe ou individu de déterminer **la valeur** de son patrimoine culturel immatériel ;

7° Les communautés patrimoniales, groupes et individus qui créent, sauvegardent et transmettent le patrimoine culturel immatériel doivent être les **premiers bénéficiaires** de son utilisation, de son étude, de sa documentation, de sa promotion ou de son adaptation. Les mesures de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel doivent s'inscrire dans le respect des intérêts moraux et matériels des porteurs de ce patrimoine ;

8° La **nature dynamique et vivante du patrimoine culturel immatériel** doit être respectée en permanence. L'authenticité et l'exclusivité ne doivent pas constituer de préoccupations, ni d'obstacles à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et à son intégration dans la société contemporaine ;

9° Les communautés patrimoniales, ainsi que les groupes et les individus qui en font partie, doivent **évaluer l'impact**, direct et indirect, à court et long termes, potentiel et définitif, de toute action pouvant avoir une incidence sur la viabilité du patrimoine culturel immatériel ou des communautés patrimoniales qui le pratiquent ;

10° Les communautés patrimoniales, ainsi que les groupes et les individus qui en font partie, doivent jouer un rôle significatif dans la prévention de tout risque de décontextualisation, de marchandisation et de présentation erronée de leur patrimoine culturel immatériel ainsi que dans la détermination des moyens de **prévenir et d'atténuer ces risques** ;

11° La diversité culturelle et l'identité des communautés patrimoniales, ainsi que celles des groupes et individus qui en font partie, doivent être pleinement respectées ; Dans le respect des valeurs reconnues par les communautés patrimoniales, groupes et individus et de la sensibilité aux normes culturelles, la conception et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde doivent prêter spécifiquement attention à l'égalité des **genres**, à la participation des **jeunes** et au respect des identités ;

12° Aucun des principes précités ne peut être interprété comme limitant ou portant atteinte aux droits et libertés fondamentales des individus, tels qu'ils sont consacrés par la Constitution et la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Nous confirmons avoir pris connaissance des principes éthiques énoncés ci-avant et nous engageons à nous y conformer.

Fait à Arlon, le 26/03/24

Signature des responsables :

